

AÉRODROME CHÂTEAUDUN

GUIDE TARIFAIRE

2026



02 37 94 18 25



contact@airchateaudun.com



www.airchateaudun.com

CONTACTS

Service opérations



+33 2 37 94 18 25



operation@airchateaudun.com

Autres services :

FACTURATION

02.37.94.18.25 / christelle.piat@airchateaudun.com

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

02.37.94.18.25 / quentin.etienne@airchateaudun.com

INGENIERIE AEROPORTUAIRE

02.37.94.18.25 / marie-laure.leplat@airchateaudun.com

SERVICE TECHNIQUE

02.37.94.18.25 / philippe.basset@airchateaudun.com

LOCALISATION



Aérodrome Châteaudun
2, route d'Orléans
28200 - Châteaudun, France

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent sur l'Aérodrome de Châteaudun (Code OACI : LFOC).

L'aérodrome est ouvert du lundi au dimanche. Pour les horaires d'ouverture, consultez le site internet à l'adresse suivante : www.airchateaudun.com.

Pour les données techniques, vous pouvez vous référer aux informations aéronautiques (cartes VAC) disponibles sur le site : SIA - FRANCE (aviation-civile.gouv.fr).

Facturation :

La SPL Air Châteaudun agit au nom et pour le compte de la communauté de communes du Grand Châteaudun (CCGC). A ce titre, la CCGC délègue la gestion de la régie de recettes à la SPL Air Châteaudun.

Les factures sont établies selon les informations déclarées et transmises par le client à l'adresse électronique suivante : contact@airchateaudun.com

Les informations nécessaires sont : identité, adresse de facturation, adresse électronique, n° de TVA intracommunautaire, immatriculation, date et heure, provenance et destination, le nombre de personne à bord.

Le client se doit d'informer la Société Publique Locale (SPL) Air Châteaudun de toute modification éventuelle. La facture sera établie en euros.

Tarifs :

Les tarifs présentés dans ce document sont exprimés en euros hors taxes. Les tarifs sont révisables par une consultation des usagers de l'aérodrome selon le code des transports et font l'objet d'une publication officielle par la SPL Air Châteaudun.

Recouvrement :

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement. Tout retard de paiement entraînera de plein droit :

- la facturation d'intérêts de retard calculés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente (taux « refi ») majoré de 10 points de pourcentage et à ce à compter du premier jour suivant la date d'échéance,

- la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros (décret n°2012-115 du 2 octobre 2012)

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la SPL Air Châteaudun peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification, liée aux frais de recouvrement (frais d'huissiers, de greffe etc).

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une mise en demeure, le dossier est transmis au service contentieux pour recouvrement. En outre, la SPL Air Châteaudun pourra en fonction des circonstances : exiger le règlement immédiat de l'ensemble des prestations facturées ; appeler après simple mise en demeure les garanties constituées ; exiger le prépaiement ou le paiement comptant pour toute nouvelle prestation.

Les pénalités ne sont pas soumises à TVA. En outre, la transmission du dossier au service contentieux pourra entraîner la résiliation, à titre de sanction, des autorisations ou conventions dont bénéficie le débiteur.

Modalités de paiement :

Les services répertoriés dans le présent guide tarifaire sont payables au comptant avant décollage auprès des services de la SPL Air Châteaudun ou sur facturation a posteriori. En cas de paiement différé, des frais de facturation seront appliqués à hauteur de 10 € HT par facture au-delà de 15 jours de retard.

Néanmoins, les usagers suivants ne sont pas soumis aux pénalités citées précédemment :

- Les clients basés sur l'aérodrome disposant de locaux ;
- Les clients dont les redevances sont comprises dans une autorisation d'occupation temporaire ;
- Les clients ayant réalisés des vols « touch and go ».

Néanmoins, les usagers suivants ne sont pas soumis aux pénalités citées précédemment :

- Les clients basés sur l'aérodrome disposant de locaux ;
- Les clients dont les redevances sont comprises dans une autorisation d'occupation temporaire ;
- Les clients ayant réalisés des vols « touch and go ».

Simplifiez dès maintenant le paiement de vos frais d'atterrissage et de stationnement grâce à l'application Aerops.

Disponible sur Playstore et Applestore, téléchargez-la dès maintenant pour profiter d'une expérience de paiement rapide et facile.

Si vous préférez ne pas utiliser l'application, vous pouvez également accéder à notre site web via le lien suivant : aero.ps/LFOC

www.aero.ps/...' and ' Plus d'informations ? Visitez aerops.com'."/>

Paiement facile et rapide avec aerops sur notre aérodrome
Vous pouvez télécharger l'application ou payer via sur le site web.

Vous pouvez télécharger l'application ici :

Download on the App Store GET IT ON Google Play

Voici le lien, où vous pouvez effectuer votre paiement en toute sécurité et sans avoir à vous inscrire :: www.aero.ps/...

Plus d'informations ? Visitez aerops.com

REDEVANCES AEROPORTUAIRES

Atterrissage :

La redevance atterrissage est due par tous les aéronefs qui atterrissent, y compris le touch and Go, sur l'aérodrome de Châteaudun. La redevance se calcule d'après la MMD (Masse Maximale Décollage) et arrondie à la tonne supérieure.

Masse maximum au décollage en tonne (MTOW)	Tarif HT €
0-1.5 T	8 €
1.5-3 T	14 €
3-6 T	36 €
6-20 T Par tonne supplémentaire	36 € + 4.15 €/tonne supp
20-40 T Par tonne supplémentaire	95 € + 4.50 €

Conditions particulières :

Hélicoptères : - 50 %

Vol militaire : - 50 %

Vol d'entraînement : - 50 %

Aéronef affecté aux déplacements de personnalités exerçant des fonctions figurant sur une liste fixée par décision du ministre chargé de l'aviation civile ou aéronef d'état : - 100 %

Forfait aviation générale :

L'aviation générale ne comprend pas le transport public régulier, l'activité charters, le fret, la poste, l'aviation d'Etat.

L'aérodrome propose un forfait annuel incluant un nombre d'atterrissages illimités comme suit :

Masse maximum au décollage en tonne (MTOW)	Tarif annuel HT €
0 - 1.5 T	160 €
1.5-3 T	320 €

Redevance stationnement :

La redevance stationnement est calculée par heure de stationnement selon la Masse Maximale au décollage (MTOW) portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef, arrondie à la tonne supérieure.

Durée de stationnement	Stationnement parking 1 & 2	Tarif HT
En dessous de 1h00	Franchise	Gratuit
Au-delà de 1h00	Par tonne et par heure	0.35 €

Stationnement sous abri	Tarif HT
Par nuitée par aéronef dont la MTOW < 3 tonnes	50 € HT

Forfait voltige :

Désignation	Tarif HT
Forfait journée par avion	50 € HT
Forfait semaine par avion	200 € HT

Forfait stationnement avions basés :

Hangar HM4	Tarif € HT/an
Aéronef dont la MTOW < 1.5 Tonnes*	800 € HT
Aéronef dont la MTOW se situe entre 1.5 et 3 tonnes*	960 € HT
Aéronef dont la MTOW > 3 Tonnes*	40 € HT/m ² /an

*Le stationnement aéronef sous abri fera l'objet d'une convention portant sur autorisation d'occupation temporaire entre le Grand Châteaudun et l'utilisateur.

ASSISTANCE AEROPORTUAIRE



Cette assistance est obligatoire, pour les aéronefs dont la MMD est supérieure ou égale à 3 tonnes et dont la capacité est inférieure à 15 places, durant les heures d'ouverture de l'aéroport (hors vol FERRY à l'arrivée et au départ). Le calcul se fait sur la MMD arrondie à la tonne supérieure.

Tonnage	Tarif HT
De 0 à 2.9 tonnes	50 € HT*
De 3 à 4.9 tonnes	100 € HT*
De 5 à 8.9 tonnes	150 € HT*
De 9 à 13.9 tonnes	200 € HT*
De 14 à 24.9 tonnes	300 € HT*
A partir de 25 tonnes	400 € HT*

*Majoration week-ends +50% et jours fériés + 70%

Prestations comprises dans l'assistance en escale :

- ✓ Guidage et calage de l'avion
- ✓ Débarquement et embarquement
- ✓ Service terminal affaires : lounges dédiés aux équipages et passagers (WC, Wifi, Salon Affaires, accueil)
- ✓ Prestation conciergerie

Prestations complémentaires :

Prestations	Tarif € HT
Agent/heure*	75 € HT
Salle de réunion 1/2 journée	150 € HT
Salle de réunion journée complète	300 € HT
Salle de réunion terminal affaires 1/2 journée	175 € HT
Salle de réunion terminal affaires journée complète	350 € HT

***Majoration nuit, dimanche et jours fériés + 70%. La mise à disposition d'un agent de la SPL Air Châteaudun sera facturée par la SPL Air Châteaudun**